

## ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A MONSIEUR CÉDRIC BAILLY

DG\_A\_26\_37

Le Maire de Pacé,

- **VU** l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit notamment : « le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal »,
- **VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et de huit adjoints, en date du 27 mars 2026,
- **VU** les charges de travail reposant sur le Maire et des Adjoints les empêchant de conduire ce dossier.
- **CONSIDÉRANT** les impératifs liés à l'organisation du travail de la municipalité,

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Sont déléguées à Monsieur Cédric BAILLY, conseiller municipal, chargé de l'Agriculture, du commerce et des entreprises, les fonctions suivantes :

- Convoquer toute réunion ayant pour objet l'agriculture, la gestion des chemins ruraux, le commerce en général et les entreprises ;
- Prendre toutes dispositions utiles au traitement de ces dossiers ;
- Participer à toutes réunions et études ayant trait à ces sujets ;
- Représenter la commune auprès de Rennes Métropole pour tous les sujets ayant trait aux problèmes agricoles et au développement économique de la commune.

#### **ARTICLE 2**

M. le Maire, Mme la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée
- Publié sur le site internet de la commune
- Transmis en Préfecture dans le cadre du contrôle des actes administratifs.

#### **ARTICLE 3**

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifiée à l'intéressée le : 07/04/2026

Signature



Fait à Pacé, le 30 mars 2026

Le Maire, Hervé Depouez.

